

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 20 septembre 2021 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

4.1 ouverture de soumission - Achat de métal 2021-2022

4.2 ouverture de soumissions - Service planifié de réfrigération pour l'aréna de Gaspé

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 contrat de gardien-concierge pour les activités de la ville de Gaspé à l'école polyvalente C.-E. Pouliot

5.3.2 contrat de gardien-concierge pour les activités de la Ville de Gaspé à la polyvalente Antoine-Roy

5.4 Travaux publics

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 location d'un véhicule de dégivrage pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé

5.5.2 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 rétrocession - Lot 5 409 135, cadastre du Québec - 342, montée de Rivière-Morris
- 5.6.2 demande d'usage conditionnel - Monsieur Louis Thibault
- 5.6.3 demande d'usage conditionnel - Madame Anne Côté
- 5.6.4 demande de dérogation mineure - Monsieur Sylvio Boulay
- 5.6.5 demande de dérogation mineure - Monsieur Christian Rioux
- 5.6.6 demande de dérogation mineure - Monsieur Julien Vibert
- 5.6.7 demande de dérogation mineure - Madame Sonia Paquette
- 5.6.8 demande de dérogation mineure - Monsieur William Bélanger, pour le CISSS de la Gaspésie et des Îles

5.7 Direction générale

- 5.7.1 appui au Cégep de la Gaspésie et des Îles - Projet d'innovation sociale - Ministère de l'Économie et de l'Innovation
- 5.7.2 abrogation de la résolution 21-06-073 - Ouverture de soumission - Pose de gazon au quai de l'Anse-au-Griffon - Secteur nord
- 5.7.3 paiement de factures - Acquisition de verre, de bois et de quincaillerie - Travaux de restauration de fenêtres du Manoir Le Boutillier de l'Anse-au-Griffon
- 5.7.4 délégation du mandat de gestion du havre de l'Anse-au-Griffon - Centre communautaire Griffon
- 5.7.5 offre de services professionnels - Rue des Touristes à l'Anse-à-Valleau - Grandes Marées décembre 2016
- 5.7.6 demande de modification - Certificat d'autorisation - Aménagement de la pointe du Vieux Gaspé (Berceau du Canada)
- 5.7.7 besoin de formation des pompiers de la Ville de Gaspé - Année 2022-2023
- 5.7.8 ouverture de soumissions – Revitalisation touristique de la capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard - Rejet des soumissions

- 5.7.9 services professionnels - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 5.7.10 paiement de factures pour les travaux pour la télémétrie - Conversion du mode de communication
- 5.7.11 avenant #1 - Gestion et surveillance – Émissaire poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard
- 5.7.12 octroi d'un mandat à l'organisme Rues principales pour la conceptualisation d'enseignes
- 5.7.13 demande au ministère des Transports du Québec - Boulevard de Pointe-Navarre

5.8 Ressources humaines

- 5.8.1 fin de la période d'essai d'un titulaire au poste de journalier
- 5.8.2 prolongation de postes saisonniers pour le lieu d'enfouissement technique
- 5.8.3 abolition de quatre postes saisonniers d'été et d'hiver et ouverture de deux postes annuels

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

- 7.1 modifiant le règlement 1055-09 concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la ville de Gaspé et abrogeant le règlement 1342-17
- 7.2 modifiant le règlement 1225-13 imposant une tarification pour l'accès des aéronefs et l'utilisation de l'aéroport de Gaspé

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10 QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**